

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 025-493901102-20250620-DEL2025_CA_42-DE



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 20 juin 2025

Délibération n°42

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 21 mai 2025

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BILLOT – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE –
Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET - M. FROEHLI – M. GUY- Mme PRESSE -
Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) –
Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEBOZ (pouvoir à M. ALPY) –
Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) – M. LIME (pouvoir à M. FAIVRE-
PIERRET) – M. MICHAUD (pouvoir à Mme BARTHELET)

OBJET : MODIFICATION DE DECISIONS D'ACQUISITIONS

Une acquisition validée lors d'un précédent conseil d'administration (CA) doit faire l'objet d'une rectification concernant la désignation et la surface des biens acquis.

En conséquence, s'agissant de l'acquisition ci-après :

- **VENISE (25) (opération 879), Acquisition d'une ancienne ferme au cœur du village**

Sur la commune de Venise, acquisition des parcelles cadastrées section AB 505 d'une superficie 46 ca et section AB 507 d'une superficie de 7a 09ca pour un montant de 70 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

PREND ACTE ET VALIDE

- la modification d'acquisition ainsi qu'il suit :

- **VENISE (25) (opération 879), Acquisition d'une ancienne ferme au cœur du village**

Sur la commune de Venise, acquisition de la parcelle cadastrée section AB 507 d'une superficie de 7a 09ca pour un montant de 70 000 euros (hors taxes et frais d'enregistrement).

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY